

PROGRAMME DE FORMATION PONTIER ELINGUEUR **selon R318 et R423**

à radio commande

à commande filaire

I- **Réglementation** :

- le décret du 02 décembre 1998,
- la recommandation CNAMTS R 318, R423
- les responsabilités pénales du pontier, en cas d'accident ou de mise en danger d'autrui,
- la notion de danger grave et imminent,
- les vérifications générales périodiques.

II- **Technologie** :

- les différents types de ponts roulants,
- les descriptions de ponts roulants,
- les mouvements et les mécanismes,
- les types de commandes

III- **Préventions des risques** :

- les consignes de sécurité,
- les pictogrammes de manutention et étiquettes de danger,
- les équipements de protection individuelle.

IV- **Elinguage** :

- le centre de gravité, évaluation des masses, capacité des ponts,
- les différents types d'élingues,
- les résistances,
- l'influence de l'angle,
- les principaux modes d'élinguage,
- les accessoires de levage et de préhension,
- les consignes de précautions d'utilisation.

V- **Validation** :

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION selon la R318, R423 de la CNAMTS.
ATTESTATION DE CAPACITE

ANNEXE AU PROGRAMME DE FORMATION PONTIER

Art R 950 du code du travail

1) Objectifs pédagogiques de formation :

- objectifs de formation : à l'issue de la formation, les stagiaires devront être capables d'utiliser un pont roulant, en toute sécurité. (*Savoir et savoir-faire.*)
- objectifs pédagogiques : ce sont les moyens dont dispose le formateur, afin d'inculquer le savoir indispensable à la maîtrise des engins de manutention.

2) Pré requis ou public concerné :

Toutes les personnes, âgées de 18 ans et plus, sachant lire, écrire et maîtrisant les 4 opérations de calculs, amenées à utiliser un pont roulant.

3) Programme et contenu : (cf. programme ci-joint)

- conduite du pont roulant
- utilisation du pont roulant
- entretien et vérifications du pont roulant

4) Moyens et méthodes pédagogiques :

a) Moyens :

- salle de cours
- vidéo (INRS)
- vidéo projecteur
- tableau
- livret de formation

b) Méthodes :

- magistrale : le formateur parle
- démonstrative : le formateur montre
- interrogative : le formateur expose au moyen de questions

5) Evaluation :

Examen théorique et pratique, dans le but de vérifier les acquis et débouchant sur l'obtention d'une **ATTESTATION DE FIN DE FORMATION** selon la R 318, R423 de la CNAMTS.

6) Durée de la formation :

1 à 2 jours

7) Nombre de participants par session :

De 1 à 6 participants